

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 14 juin 2023

TABLE DES MATIÈRES

GOUVERNEMENT

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

ÉDUCATION

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

PROGRAMME DE LANGUE FRANÇAISE

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M^{me} Holt

M^{me} Holt

L'hon. M. Allain

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

SOINS DE SANTÉ

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

ÉDUCATION

M^{me} Landry

L'hon. M. Hogan

M^{me} Landry

Hon. Mr. Hogan

PRIX DES COMBUSTIBLES

M. Coon

L'hon. M. Holland

M. Coon

L'hon. M. Holland

M. Coon

L'hon. M. Higgs

ÉDUCATION

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

GOUVERNEMENT

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, nous voyons chaque jour le premier ministre prendre en charge des dossiers, des ministères, des lois et même des politiques dont ses ministres sont responsables. Alors que les parents du Nouveau-Brunswick sont mis à l'écart de la gouvernance en éducation et que les patients du Nouveau-Brunswick sont réduits au silence en ce qui concerne la gouvernance en santé, nous sommes témoins de l'érosion de la démocratie. Le ministre passera désormais outre à la gouvernance municipale, et les élus ne peuvent plus faire entendre leur voix. Nous sommes témoins de la centralisation du pouvoir entre les mains d'un seul homme et de la frustration du Cabinet et du caucus quant à l'autorité incohérente exercée par le premier ministre et à sa culture du secret. Le premier ministre n'a manifestement pas confiance en son équipe, et les gens du Nouveau-Brunswick ont perdu toute confiance en lui et en son gouvernement. Je demande au premier ministre de nous dire comment il perçoit le rôle des gens du Nouveau-Brunswick et des ministres dans la gouvernance de la province.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Voilà certainement une question intéressante et une façon intéressante de faire de la politique autrement. Durant très longtemps, nous avons vu dans notre province le maintien du statu quo. Toutefois, savez-vous quoi, Monsieur le président? La province n'en est plus au statu quo. Il y a dans la province une façon différente de penser qui stimulera des changements pouvant répondre aux besoins de gens du Nouveau-Brunswick. La santé en est un exemple, Monsieur le président. Nous continuons de parler de la santé, du rendement à cet égard et de la nécessité pour nous d'opérer des changements et d'assurer une meilleure gestion en santé. L'un des députés d'en face devrait certainement bien savoir ce qui s'impose aux fins d'une meilleure gestion en santé.

Le soutien des ministres pour favoriser le changement dans leur ministère en vue d'obtenir des résultats est, à tous les égards, un élément de la formule. Des personnes résistent toutefois au changement. Des personnes disent que nous pourrions simplement poursuivre dans la même voie, que tout irait mieux, que tout serait réglé et que tout irait bien pour nous. Eh bien, Monsieur le président, une crise frappe le secteur de la santé dans le pays. Voilà pourquoi des changements s'imposent. Il faut opérer des changements pour envisager globalement nos soins de santé et que Vitalité et Horizon travaillent ensemble pour fournir les meilleurs soins de santé du pays. Nous pouvons y arriver, Monsieur le président. L'éducation est un autre exemple, et le ministre est solide et en mesure d'opérer les changements nécessaires.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. C'est clair que le statu quo n'est pas une option, mais nous allons débattre l'idée que nous avons un système qui est maintenant mieux géré, parce que nous avons un modèle de gouvernance qui élimine la voix du public. Le premier ministre dit qu'il a l'appui de ses ministres.

Pour ma part, j'aimerais bien savoir qui nous devrions tenir responsable du manque de résultats en ce qui a trait au plan de santé. Le gouvernement avait des objectifs, mais il ne les a pas atteints. Devons-nous en tenir le premier ministre responsable? Devons-nous en tenir le ministre de la Santé responsable?

C'est le premier ministre qui a congédié le PDG du Réseau de santé Horizon, et son gouvernement n'a pas pu pourvoir les postes disponibles au sein de son nouveau système de gouvernance, parce que personne ne veut avoir cet emploi et travailler avec des gens qui peuvent les congédier à tout moment.

[Traduction]

Qui pouvons-nous donc tenir responsable de l'incapacité du système de santé à atteindre les objectifs du Plan de la santé présenté par le gouvernement actuel?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, merci, Monsieur le président. Je suis très offensé par les propos de la députée d'en face selon lesquels les objectifs en santé ne sont pas atteints. C'est inexact, et je vais faire immédiatement une rectification aux fins du compte rendu. J'ai sur papier des listes de certains des objectifs atteints et de certains des témoignages de personnes selon lesquelles les soins de santé s'améliorent en fait dans la province. Nous savons qu'il y a encore du travail à faire et nous le poursuivrons au quotidien. Une chronique de Norbert Cunningham imprimée tout récemment s'intitule : Les gens doivent savoir que les soins de santé s'améliorent.

Monsieur le président, je dois encore une fois rappeler l'opposition à l'ordre ou veiller à ce qu'elle agisse de façon responsable. Hier, la députée d'en face, la chef du Parti libéral a dit que le traitement des demandes d'inscription à l'Assurance-maladie durait des mois. Eh bien, voici les faits. La députée d'en face parlait de semaines, mais, en réalité, les demandes de l'extérieur du Canada sont traitées en 24 jours. Les demandes de l'extérieur du Nouveau-Brunswick sont traitées en 23 jours. Nous avons réagi et nous avons mené la tâche à bien.

ÉDUCATION

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis reconnaissante au ministre de la Santé de nous fournir des chiffres précis. Ils diffèrent de celui que nous avons obtenu hier.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le premier ministre a toutefois aussi parlé d'éducation dans sa réponse. En mars, le premier ministre, sans égard pour son ministre, a réclamé l'élimination de la Politique 713 et n'a pas inclus le caucus en ce qui concernait les changements. Pourquoi?

En ce qui a trait à la *Loi sur l'éducation*, nous avons constaté que le document déposé avait été bâclé. Nous entendons maintenant : Le projet de loi sera retiré ; il sera présenté de nouveau ; non, il sera retiré ; peut-être aurons-nous plus de temps.

Un avis de motion de clôture a été donné, laquelle motion limitera la durée du débat sur une *Loi sur l'éducation* qui n'a fait l'objet d'aucune consultation des parties prenantes et n'a pas été rédigée de façon réfléchie. Quelle est la structure hiérarchique? Nous sommes ici pour veiller à une reddition de comptes sur le modèle de gouvernance ; j'aimerais donc que le premier ministre nous décrive la structure hiérarchique qu'il suit pour établir les liens entre un ministère, les ministres et son bureau, aux fins de la prise de décisions, car l'application d'un bon processus de gouvernance n'est absolument pas claire.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense qu'il est important de comprendre que le processus de gouvernance suivi repose sur la question : Comment pouvons-nous trouver de meilleures façons d'obtenir des résultats? Chaque ministère travaille avec les ministres pour y arriver, et les ministres cherchent des façons de faire les choses autrement. Donc, Monsieur le président, dans la discussion sur la Politique 713, la question était : Bon, comment pouvons-nous assurer la participation des parents? Après tout, j'aurais pensé que la chef de l'opposition voulait que les familles et les parents jouent un rôle dans l'apprentissage des enfants, et c'est le processus qu'examine actuellement le ministre. Il ne s'en lave pas les mains en disant que les parents sont exclus. Je pense que la chef de l'opposition est maintenant bien au courant de l'intérêt des parents l'égard d'une politique dont ils ne savaient précédemment rien.

Monsieur le président, voilà donc l'équilibre que nous tentons d'atteindre. La participation des parents en ce qui concerne l'avenir de leur enfant semble être un concept novateur, mais il s'agit de l'un des principes sur lesquels notre nation a été bâtie. Comment pouvons-nous donc assurer cette participation et veiller parallèlement à ce que les gens soient en sécurité?

Bon, Monsieur le président, parlons du projet de loi 46, qui, au lieu d'être renvoyé au Comité de la politique économique, fait l'objet d'un interminable débat à la Chambre. Pourquoi donc? C'est parce que les gens d'en face ne veulent pas vraiment connaître les faits ni parler des détails. On ne fait que parler, Monsieur le président.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Le premier ministre a absolument raison de dire que nous croyons que les familles et les parents ont un rôle clé à jouer dans l'éducation des

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

enfants ; nous dirait-il donc pourquoi il les a exclus de la gouvernance du système d'éducation?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président, et merci à la chef de l'opposition officielle de la question. Vous savez, elle a tant de questions qu'elle veut poser pendant la période des questions ; pourtant les parlementaires du côté de l'opposition ne cessent de babiller ici et essaient de retarder le renvoi du projet de loi au Comité de la politique économique. La chef de l'opposition pourrait poser les questions en comité et obtenir les réponses, sans chercher à épater la galerie pendant la période des questions.

Les parents ne sont pas exclus du système d'éducation. Ils ne sont pas exclus de l'éducation de leurs enfants. Nous croyons au droit des parents de participer à l'éducation de leurs enfants, tant pour ce qui est de la *Loi sur l'éducation* que pour ce qui est de la Politique 713. Si la chef de l'opposition avait vraiment lu le projet de loi, elle aurait constaté que les membres des CED seront toujours élus. Les membres des CPAE seront toujours élus. Le processus d'élections sera maintenu. Je ne suis pas tout à fait certain de ce que la chef de l'opposition veut dire, Monsieur le président, mais je l'invite à veiller au renvoi du projet de loi au Comité de la politique économique pour que nous puissions en débattre pleinement.

PROGRAMME DE LANGUE FRANÇAISE

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Si le ministre lisait la *Loi sur l'éducation*, ce qui, selon ce que je crois comprendre, peut poser un défi puisque celui-ci fait spontanément l'objet de changements et que des amendements y seront apportés, il constaterait que l'autorité des CED y est complètement éliminée et que le pouvoir lié à la direction du système d'éducation et du programme d'études et à la gouvernance est conféré aux directeurs généraux et au premier ministre. De nombreuses choses se font en secret dans le milieu de l'éducation.

Vous savez assurément que, à la fin mai, nous avons des parents de Grand Bay-Westfield qui avaient été informés de changements visant le programme d'immersion en français de leur école. Ils ont appris que le programme d'immersion précoce ne serait plus offert à un endroit, que le programme d'immersion tardive ne serait plus offert à un autre et que les élèves devraient faire 85 km de route en autobus pour être amenés à une autre école. Quelques jours plus tard, après que des parents ont écrit des lettres, la situation a comme par magie été rétablie et les changements ont été annulés. Nous avons maintenant des parents qui se demandent ce qui se passe relativement à la réforme du programme de langue française puisqu'ils reçoivent des courriels les informant de mesures de réforme en cours.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le premier ministre répondrait-il à une simple question par un « oui » ou par un « non »? Garantira-t-il qu'il n'y aura en 2023-2024 aucun changement visant l'apprentissage du français?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je ne sais pas trop qui n'a pas lu tel document, mais nulle part dans la *Loi sur l'éducation* ne figurent les mots « premier ministre ». J'inviterais la chef de l'opposition à me montrer où ils sont inscrits, car je ne les ai pas encore vus.

La question du retrait des pouvoirs des CED doit être soulevée devant le Comité de la politique économique. Nous pouvons parler des pouvoirs concrets des CED et de ce qu'ils comprendront. Les CED ont actuellement un rôle consultatif. Ils comptent tous un membre du personnel, soit le directeur général. Ils procèdent à un vote quant au budget. Ils n'ont pas le pouvoir d'y apporter des changements. Ils n'ont aucun pouvoir décisionnel sur le fonctionnement du district. Cela ne changera vraiment pas. Le seul changement réel, c'est que les directeurs généraux seront employés par le ministère. Les membres des CED seront toujours élus. Ils verront toujours le budget. Des recommandations seront toujours...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Les directeurs généraux seront nommés. C'est ce que prévoit votre projet de loi, je crois, à moins que soit prévu un amendement que nous n'avons pas encore vu.

J'ai posé une simple question à laquelle on pouvait répondre par un « oui » ou par un « non ». Nous avons vu des changements du programme d'immersion en français être proposés, puis annulés à Grand Bay-Westfield. Le ministre ou le premier ministre garantiront-ils qu'il n'y aura pendant l'année scolaire 2023-2024 aucun changement visant l'apprentissage du français?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je ne suis pas tout à fait certain de ce que demande la chef de l'opposition. Elle a parlé de deux ou trois collectivités où il n'y avait pas assez d'enfants inscrits au programme d'immersion en français pour que celui-ci puisse être offert et où le district a pris une décision. De telles questions relèvent des districts. Ils travaillent avec la collectivité pour tenter de veiller à ce que nous puissions continuer à offrir le programme. Je ne ferai pas maintenant de supposition sur la décision que prendront les districts.

Je sais que nous continuerons d'envisager une meilleure façon d'enseigner le français à nos enfants, car les résultats que nous obtenons sont insuffisants. Il y a de grandes possibilités d'amélioration. Nous avons des groupes de travail qui examinent de nombreuses questions différentes. L'enseignement du français en est une. Il ne s'agit pas d'éliminer quoi que ce

Questions orales

soit. Il s'agit des possibilités d'amélioration qui s'offrent à nous. Je veux voir davantage de personnes bilingues au Nouveau-Brunswick. J'ai une histoire personnelle à ce sujet et je pourrai peut-être la raconter en réponse à la prochaine question.

GOVERNEMENTS LOCAUX

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Un « oui » ou un « non » aurait mieux suffi qu'une absence de réponse.

(Exclamations.)

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Oui, je suis du même avis.

Les dirigeants municipaux ont eux aussi perdu toute confiance envers le gouvernement actuel et le ministre. Le processus de Réforme de la gouvernance locale exigeait que l'on tisse des liens, bâtisse la confiance, mène des négociations et établisse des partenariats.

[Original]

La réforme avait bien commencé, si je puis dire. Toutefois, quand est venu le moment de prendre des décisions...

[Traduction]

Aux prises avec des décisions difficiles, le premier ministre et le ministre ont mis fin à toute communication, imposé des budgets et choisi de centraliser le pouvoir et la prise de décisions. Les maires travaillent en première ligne au service de leur collectivité. Notre équipe veut que soit adoptée une approche décentralisée, laquelle sera le plus près possible des collectivités et habilitera les municipalités à servir leur population. Au lieu de procéder ainsi, le gouvernement a déposé une autre loi mal rédigée qui habilite le ministre à s'ingérer dans la prise de décisions par les municipalités et à modifier leurs décisions. Quelles mesures le ministre ou le premier ministre prendront-ils pour restaurer la confiance qu'ont perdue les dirigeants municipaux envers le gouvernement?

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, tout au long du processus, nous avons eu un plan, soit le livre blanc, intitulé *Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables*. La totalité du plan est expliquée dans le livre blanc, Monsieur le président.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Sous 1.5 COMMISSION MUNICIPALE INDÉPENDANTE, on peut lire ce qui suit : « À plusieurs reprises par le passé, il fut proposé de créer une commission indépendante chargée d'examiner, d'évaluer et éventuellement de régler et/ou de formuler des recommandations sur des questions touchant à la gouvernance et à l'administration des gouvernements locaux. »

Monsieur le président, il n'y a aucune surprise ici : C'est dans notre plan — c'est dans notre plan. Malheureusement, la chef de l'opposition n'a pas de plan, et je ne crois pas qu'elle ait lu le livre blanc. Et c'est cela ma frustration, parce que nous avons eu de bonnes consultations avec les gens. Malheureusement, certains parlementaires du côté de l'opposition n'étaient pas là, mais nous avons consulté et nous avons parlé aux gens. C'est pour cela que nous avons élaboré un plan et que nous le suivons. Merci beaucoup.

[Traduction]

SOINS DE SANTÉ

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Revenons aux soins de santé. Nul ne peut prédire ce que nous réserve l'avenir quant à l'amélioration du système de soins de santé. Pour le bien des gens du Nouveau-Brunswick, nous, de ce côté-ci de la Chambre, espérons sincèrement que les présumées améliorations réalisées par le gouvernement donneront des résultats favorables pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Nous continuons toujours de voir de longs délais d'attente dans les services des urgences et des difficultés liées à l'accès aux soins primaires, et le gouvernement actuel avance à pas de tortue relativement à l'ouverture de cliniques axées sur l'exercice de la médecine en collaboration. Malgré les efforts déployés, nous continuons de voir de longs délais d'attente pour l'accès à des soins chirurgicaux non urgents. Nous voyons sans cesse des ratés quant aux échéances fixées dans le plan de réforme en santé.

Nos questions aujourd'hui portent sur la gouvernance. Le gouvernement cherche tout simplement à s'emparer du pouvoir en éliminant les membres élus des conseils. Le gouvernement en fait les boucs émissaires de sa mauvaise gestion. Le gouvernement a décidé de congédier le directeur général, ce qui a coûté 2 millions de dollars et en est maintenant à son troisième ministre de la santé en quatre ans. Monsieur le président, comment le gouvernement restaurera-t-il la confiance quant aux décisions touchant la santé par suite de la série de réactions précipitée? Puisqu'il ne s'agit que de s'emparer du pouvoir...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, le projet de loi 39 a été adopté à la Chambre. Vous savez, le député d'en face parle de l'impossibilité de prédire l'avenir, mais nous voyons déjà les résultats des mesures que nous avons prises.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous investissons dans les soins de santé. Nous obtenons des résultats en santé et nous améliorons l'accès aux soins chirurgicaux et aux soins primaires. Notre plan compte cinq domaines d'action. En ce qui concerne la section de notre plan sur l'accès aux soins chirurgicaux, des améliorations ont récemment été réalisées en matière d'accès aux arthroplasties de la hanche et du genou, ce qui a fait passer le nombre de personnes en attente durant plus d'un an de 700 en 2022 à environ 400 en mai. Monsieur le président, si la tendance se maintient, plus personne ne devra dans la prochaine année attendre plus de 12 mois pour subir une arthroplastie de la hanche ou du genou. Voilà des résultats. Voilà des résultats. Cela fait partie du plan, cela fait partie des investissements, et c'est rendu possible grâce à du personnel de première ligne qui travaille très, très fort et à qui nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes reconnaissants.

Monsieur le président, je pourrais continuer longuement. Je serais tout à fait ravi de parler d'autres réussites dans le domaine de la santé au Nouveau-Brunswick.

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, la décision du gouvernement concernant les conseils d'administration des réseaux de santé sape le processus démocratique, et nous voyons cela dans tous les domaines qui nous touchent aujourd'hui, Monsieur le président.

Des membres qualifiés et élus au sein de ces conseils représentaient les régions. N'oublions pas la décision irresponsable de congédier le PDG, ce qui a coûté au gouvernement 2 millions de dollars. Le PDG et les membres élus sont les boucs émissaires dans cette affaire. Ce sont eux qui sont mis de côté, parce que la gouvernance de ce gouvernement a mené à des faiblesses dans le système de santé. Il y a eu trois différents ministres de la Santé, qui sont assis l'un à côté de l'autre aujourd'hui, dans une période de quatre ans.

Monsieur le président, on demande que ce gouvernement fasse en sorte que des membres soient élus au sein des conseils d'administration afin de représenter les régions. Ce sont ces personnes, représentant les gens de leur communauté, qui peuvent apporter des idées aux conseils d'administration. Que fera ce gouvernement pour restaurer la confiance dans ses décisions en matière de gouvernance?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, merci beaucoup. Encore une fois, nous recevons un nombre considérable de candidatures de personnes qui souhaitent faire partie des conseils. Nous avons adopté le projet de loi 39 ; les progrès sont donc constants et pas seulement dans le domaine de la santé. Nous travaillons aussi avec d'autres ministères, notamment le ministère du Développement social et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

Questions orales

Je pense à l'élargissement du Programme extra-mural qui a amélioré les services cliniques pour les pensionnaires des foyers de soins spéciaux. L'élargissement a eu lieu à 65 endroits au cours des 10 derniers mois et a entraîné une diminution de 85 % des visites non urgentes aux services des urgences. Monsieur le président, un nombre considérable de visites aux services des urgences ont ainsi pu être évitées, ce qui, encore une fois, permet de consacrer pleinement les services des urgences aux personnes dans un état critique. Lorsque nous voyons le nombre de patients qui ont recours aux services fournis par les autres cliniques ou par eVisitNB ou de patients qui consultent Télé-Soins 811, nous constatons que cela favorise un aiguillage approprié des patients qui ont besoin de soins urgents — vers les services des urgences — et favorise la prestation de soins primaires à l'échelle communautaire. Voilà des progrès, voilà des avancées, et voilà des résultats.

ÉDUCATION

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, compte tenu de l'élimination proposée des conseils d'éducation de district au sein du secteur anglophone, les parents s'inquiètent de la possibilité que l'objectif du ministre soit d'exercer une emprise et une censure en matière d'éducation portant sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre et d'éliminer l'immersion en français. Hier, le député de Gagetown-Petitcodiac a déclaré dans un courriel :

Je suis préoccupé par la possibilité que l'adoption du nouveau modèle de gouvernance fasse tomber tout obstacle à l'ingérence directe d'un premier ministre, notamment en ce qui concerne le programme d'études, les politiques, les finances ou même le recrutement et les mesures disciplinaires. [Traduction.]

Pourquoi le premier ministre doit-il centraliser le pouvoir pour être en mesure de s'ingérer si directement dans notre système scolaire?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président, et merci à la députée d'en face de la question. Les théories conspirationnistes abondent. Personne ne cherche à agir de façon inconvenante ou détournée. Les CED seront maintenus. Leurs membres seront toujours élus. Ils continueront d'exercer une influence sur ce qui se passe dans les districts. Ils continueront d'exercer une influence sur les décisions des directeurs généraux. Ils continueront de participer au recrutement de leur directeur général. Ils continueront de participer à l'évaluation de leur directeur général. Ils demeurent des partenaires clés en matière d'éducation, comme les CPAE le sont sur le plan scolaire.

L'idée que, pour une raison quelconque, nous prendrons toute une gamme de mesures parce que nous apportons au projet de loi des changements mineurs... Je ne sais pas d'où vient cette idée. Le tout convient peut-être aux gens d'en face, mais, bien franchement, les théories conspirationnistes ne me conviennent pas. Merci.

[Original]

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Alors, Monsieur le président, s'il n'y a pas de changement, je ne comprends pas pourquoi le ministre veut renvoyer ce projet de loi au Comité permanent de la politique économique. En fait, nous aurions dû le renvoyer au Comité permanent de modification des lois. Toutefois, Monsieur le président, avec la centralisation des décisions entre les mains du Cabinet du premier ministre et du ministre, l'appropriation de pouvoirs, la microgestion, la modification du programme scolaire, le manque de confiance envers le personnel et le personnel enseignant, le manque de ressources en psychologie et en travail social et une convention collective toujours en négociation, c'est le chaos total dans le système d'éducation scolaire au Nouveau-Brunswick. Monsieur le président, qu'envisagent faire le ministre et le premier ministre pour remettre la stabilité dans le système d'éducation du Nouveau-Brunswick?

Hon. Mr. Hogan (Carleton, Minister of Education and Early Childhood Development, PC): En réponse à la députée d'en face, par votre entremise, Monsieur le président, je dois dire que c'est vraiment curieux ce matin. L'opposition veut poser des questions sur ce projet de loi qui est devant nous et qui est, comment dire, coincé à la Chambre, parce que l'opposition ne veut pas — elle ne veut pas — le renvoyer au Comité permanent de la politique économique. Nous l'avons vu hier et nous le verrons probablement cet après-midi et pour le reste de la journée : L'opposition ne veut pas le faire. Elle ne veut pas vraiment en discuter. En revanche, elle veut poser des questions et parler de théories du complot, mais elle ne veut pas, en réalité, discuter du projet de loi en comité. Arrêtez donc ce que vous êtes en train de faire et renvoyez le projet de loi au Comité permanent de la politique économique. Merci.

[Traduction]

PRIX DES COMBUSTIBLES

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, à la fin de l'année dernière, le gouvernement actuel s'est servi de sa majorité pour faire adopter un projet de loi que j'ai appelé la Loi concernant les intérêts de Irving Oil. Il contenait une modification de la *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers* qui prévoyait la création d'une majoration liée au coût du carbone, soit un cadeau pour Irving Oil. La mesure prise par le premier ministre pour répondre à la demande de Arthur Irving est l'unique raison — l'unique raison — pour laquelle le prix de l'essence augmentera en juillet de 8 ¢ le litre. Cette majoration progressiste-conservatrice liée au coût du carbone permet à Irving Oil de prendre de l'argent de nos poches et de le mettre dans ses coffres au lieu d'avoir à se servir de ses bénéfices exceptionnels pour rendre son essence et son diesel plus propres, comme l'exige le nouveau *Règlement sur les combustibles propres* du Canada. Le règlement était conçu de sorte à n'avoir aucun effet immédiat sur le prix des carburants, mais la majoration progressiste-conservatrice liée au coût du carbone fait en sorte que nous paierons dès juillet 8 ¢ de plus le litre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Monsieur le président, le premier ministre nous dirait-il combien de réunions et d'appels téléphoniques il a eus avec des représentants de Irving Oil, y compris Arthur Irving, depuis les élections de 2020?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, comment le député d'en face ose-t-il chercher à parler d'une mesure aussi importante qu'un mécanisme de protection des petites entreprises du Nouveau-Brunswick comme s'il s'agissait d'une grande conspiration quelconque liée à Irving? Il est très frustrant d'entendre de telles conversations de nature à induire en erreur.

Combien de petites entreprises le député d'en face voudrait-il voir fermer? Nous accompagnera-t-il lorsque nous irons mettre la clé sous la porte? Dira-t-il qu'il est désolé, mais que, en raison des propos qu'il a tenus et de son obstination à courte vue à s'en prendre à Irving, il n'a pas été assez soucieux de la situation et que, en raison de ses paroles, des entreprises doivent fermer leurs portes? Comment le député d'en face se sentirait-il à cet égard? De petites entreprises familiales, de petits dépanneurs qui vendent un peu d'essence — voilà comment toute notre province s'est construite.

Il y a au Nouveau-Brunswick de grandes compagnies pétrolières. Elles peuvent composer avec bien des défis que de petites entreprises seraient incapables de surmonter. Le député d'en face doit mettre de côté l'idéologie de... Je suis simplement bouche bée. Je suis si frustré. Je suis si frustré par l'insouciance du député d'en face...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le député. Veuillez vous asseoir.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

[Original]

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, le gouvernement fédéral a négocié avec l'industrie pendant sept ans pour s'assurer qu'il existe de nombreuses façons de se conformer aux règlements sur les combustibles propres. Le gouvernement fédéral a négocié avec le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick et avec ses homologues du Canada atlantique pour leur donner ce qu'ils voulaient. Ils ont demandé que la mise en œuvre des règlements sur les combustibles propres soit retardée de deux ans, jusqu'en 2023, et que la production d'huile de chauffage soit exemptée des règlements. Toutes ces demandes ont été acceptées, Monsieur le président. Pourquoi le premier ministre cherche-t-il à semer la peur maintenant, Monsieur le président, alors que ce gouvernement a obtenu tout ce qu'il voulait?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, la seule personne à la Chambre qui essaie actuellement de semer la peur, c'est le chef du Parti vert. Il s'agit du chef du Parti vert, car, lorsque nous parlons du Nouveau-Brunswick et des années de discussion qui ont été nécessaires au sujet des effets du *Règlement sur les combustibles propres* sur les gens du Nouveau-Brunswick... En parler, c'est une chose.

Il s'agit d'une politique fédérale qui ne tient pas compte des distinctions régionales. Nous n'avons pas de métro au Nouveau-Brunswick. Nous n'avons pas de réseau de transport en commun qui couvre l'ensemble de la province. La personne, l'homme ou la femme qui se lève le matin, prépare son repas du midi et se rend au travail doit parcourir chaque jour en voiture la même distance. Le *Règlement sur les combustibles propres* est idéaliste. Le tout semble formidable pour les gens qui ont la possibilité de sauter dans le métro, de se rendre collectivement à destination, puis de prendre un autobus électrique dans une grande ville ou de se déplacer à peu près ainsi. Nous voulons envisager le tout, mais nous ne disposons pas d'un tel réseau au Nouveau-Brunswick. Ce que nous avons, c'est un règlement injuste en raison duquel il coûtera plus cher aux gens du Nouveau-Brunswick de se rendre au travail. C'est injuste.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, le premier ministre s'oppose aux approches axées sur le marché qui visent à réduire la pollution causée par le carbone. Il s'oppose à l'approche réglementaire qui fournit aux raffineries les possibilités à moindre coût pour la production de carburant plus propre grâce à toute une gamme de possibilités sur le plan de la conformité. Il s'oppose aux investissements publics dans les transports en commun qui nous permettraient de nous déplacer dans la province. Or, Monsieur le président, il était content de créer la majoration progressiste-conservatrice liée au coût du carbone pour que Irving Oil puisse peut-être réaliser de grands bénéfices. Quand la compagnie choisira enfin d'innover, comme Irving Oil le fera certainement, et de profiter un jour du respect du *Règlement sur les combustibles propres*, elle pourrait finir par empocher beaucoup de notre argent, le tout rendu possible par la majoration progressiste-conservatrice liée au coût du carbone. Si cela se produisait, le premier ministre verrait-il à ce que Irving Oil rende l'argent aux gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que mon collègue a expliqué très clairement l'incidence de la mesure sur les détaillants et le changement adopté pour les protéger. Or, je pense que le chef du Parti vert doit comprendre que la raffinerie ici se trouve dans une situation où la réglementation fédérale interdit les crédits carbone qui auraient en fait permis à la compagnie de réaliser des investissements majeurs dans des technologies plus propres. Les crédits carbone ont été interdits. Environ 80 % du volume est inadmissible, Monsieur le président, car il s'agit d'une raffinerie d'exportation.



Questions orales

Bon, que cela veut-il dire? Cela veut dire que, au bout du compte, un propriétaire de la raffinerie pourrait dire : Je n'ai pas à mener mes activités au Nouveau-Brunswick ; je ferai des achats en Inde ; je ferai des achats où il n'y a pas de réglementation. Voilà ce qui constituerait une réussite aux yeux du chef du Parti vert. Il ne s'agirait pas d'une réussite ; quels changements devons-nous donc opérer? Tout d'abord, nous devons prendre connaissance de la situation de la raffinerie en ce qui concerne les normes environnementales. Les parlementaires d'en face en prendraient connaissance, et il s'agit certainement de la meilleure raffinerie du pays. Travaillons à l'établissement d'activités plus propres ici, mais ne laissons pas la réglementation fédérale qui touche maintenant notre propre industrie, ici même au Nouveau-Brunswick, nous nuire.

[Original]

ÉDUCATION

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je pense que l'éducation est l'une des responsabilités les plus importantes du gouvernement provincial.

[Traduction]

Je suis mère de trois enfants, qui fréquentent actuellement l'école élémentaire et je pense que le travail du personnel enseignant est de la plus haute importance dans la province. La *Loi sur l'éducation* est donc un projet de loi crucial, auquel il faut consacrer du temps et qu'il faut étudier soigneusement. Si le ministre de l'Éducation veut désespérément qu'il fasse l'objet d'un débat en comité, pourquoi a-t-il donc voté contre notre motion portant renvoi au Comité de modification des lois?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, comme la chef de l'opposition le sait très bien, nous pouvons débattre du projet de loi devant le Comité de la politique économique. Je suis effectivement d'accord sur l'importance extrême de l'éducation dans notre province. Il s'agit du fondement de notre avenir. Il s'agit du fondement de notre province. Voilà comment nous formons nos jeunes entrepreneurs. Voilà comment nous formons nos médecins. Voilà comment nous formons nos professionnels. Voilà comment nous formons nos cols-bleus. Où serions-nous sans l'éducation?

Cette semaine, les propos que j'ai entendus se résumaient à : Oui, nous voulons parler d'éducation, mais nous ne voulons pas vraiment en parler ; nous ne voulons pas vraiment renvoyer le projet de loi au Comité de la politique économique pour en discuter. Cela me pousse à me demander quel est l'objectif, si ce n'est de faire des allusions qui sont inexactes et mènent les gens à se faire un portrait erroné de la situation.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Je fournirai avec plaisir des précisions, Monsieur le président. Le gouvernement a rédigé une



Questions orales

loi visant l'éducation, mais n'a consulté aucune des parties prenantes, c'est-à-dire les gens de la Teachers' Association et d'Inclusion Nouveau-Brunswick, entre autres — des gens pour qui la *Loi sur l'éducation* a beaucoup d'importance. Le Comité de modification des lois nous donnerait l'occasion de remédier au manque de consultation de la part du gouvernement et permettrait à des gens ayant un point de vue d'expert sur le projet de loi de participer au processus, au lieu que le pouvoir soit centralisé dans un processus de rédaction secret instauré par le premier ministre et le ministre.

Les changements visant la *Loi sur l'éducation* habilite le ministre et, par conséquent, le premier ministre, à opérer des changements comme ceux qui concernent la Politique 713, et nous en constatons les conséquences. Le nombre de questions découlant de la révision de la politique 713 est supérieur au nombre de réponses fournies par celle-ci. Les propos du ministre ne correspondent pas au document qu'il a rédigé. Le personnel enseignant se demande donc : Que devons-nous faire? Le ministre confirmerait-il maintenant que, faute d'une politique ne traitant pas de la question, le personnel enseignant pourra désigner les élèves par leurs pronomes?

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Mesdames et Messieurs les parlementaires. Mesdames et Messieurs les parlementaires, merci. À l'ordre.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président, et, par votre intermédiaire, merci beaucoup à la députée d'en face. Vous savez, je pense à la question depuis le début de la semaine. Les parents nous envoient leurs jeunes enfants. Ceux-ci sont confiés au système d'éducation pour que nous leur fournissions une éducation. Le personnel enseignant dépasse au quotidien les attentes et ne se contente pas d'enseigner la lecture, la rédaction et l'arithmétique. Il serait bien que nous puissions nous en tenir à la base, mais nous leur donnons à manger, leur fournissons des vêtements et répondons à leurs besoins sur le plan social.

Depuis le début de la semaine, j'entends des gens dire : Oui, nous croyons en l'importance des parents, mais ne leur disons rien. Je trouve cela problématique, Monsieur le président. Je ne pense pas que nous devrions cacher des renseignements aux parents. Nous devrions travailler avec nos jeunes afin de leur donner les outils qui leur permettront de parler à leurs parents, mais je ne crois pas que nous devrions cacher des renseignements. Merci.

